

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 30 août 2017*

*L'an deux mille dix-sept et le trente août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.*

*Date de convocation : 22.08.2017.*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13  
Votants : 13*

*Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0*

**Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER – M. TESTON – Mme BEUGNET – M. HILAIRE – Mme LEBRAT – M. JOLLIVET – M. GAUTHIER – Mme GRENIER – M. CORNET – M. BOUNIARD – Mme PIQUEMAL – M. EUVRARD.**

**Absents : Mme RAMUS – M. RIFFARD**

**Mme GRENIER a été élue secrétaire.**

**Objet : Modification des statuts du SDEA.**

Le Maire expose au Conseil Municipal que le SDEA par délibération du 03/07/2017 a adopté de nouveaux statuts pour :

- Réduire le nombre de représentants du Département, qui sera désormais limité à la moitié des membres du Comité Syndical et du Bureau Syndical,

- Créer deux collèges de représentants des autres adhérents, qui se partageront l'autre moitié de la représentativité au Comité et au Bureau Syndical, à parts égales entre les EPCI (Communautés de Communes, Agglomérations, Syndicats Intercommunaux) et les représentants des communes,

.../...

- Changer de dénomination, le S.D.E.A. devenant le Syndicat de Développement, d'Equipement et d'Aménagement, puisque au-delà des missions de pilotage de projets que vous connaissez, une équipe est désormais en mesure d'accompagner les collectivités dans leurs démarches de développement territorial.

Conformément à la réglementation, les conseils municipaux des communes membres doivent donner leur avis dans un délai de 3 mois. En l'absence de position dans le délai, l'avis de la commune est réputé favorable.

Le Maire communique aux conseillers municipaux les nouveaux statuts et demande de se prononcer.

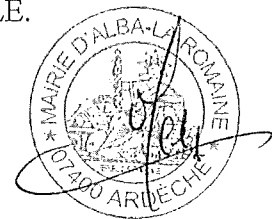
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les nouveaux statuts du SDEA tels que mentionnés dans le document annexé à la présente décision.
- **CHARGE** son Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 30 août 2017.



Pour copie conforme,  
Alba La Romaine,  
Le 31.08.2017.  
LE MAIRE  
André VOLLE.



.../...